

Le 16 mars 2011 INS C

0471 Rapport de gestion 2010 de la Haute école pédagogique germanophone (PH Bern)

1. Objet

Les tâches, objectifs et directives de la Haute école pédagogique germanophone (PH Bern) sont définies dans la loi du 8 septembre 2004 sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP), dans le mandat de prestations (objectifs et directives) adopté par le Conseil-exécutif le 16 décembre 2009 pour la Haute école pédagogique germanophone concernant les années 2010 à 2013 (ACE 2147/2009) ainsi que dans le mandat de prestations conclu le 7 juin 2010 entre la Direction de l'instruction publique et la Haute école pédagogique germanophone pour les années 2010 à 2013 dans le domaine de la formation continue.



Le Conseil-exécutif constate, à l'intention du Grand Conseil, que le rapport de gestion 2010 de la PH Bern ne comporte pas de changement d'orientation significatif par rapport aux tâches, objectifs et directives prescrits.

- Durant l'année d'études 2009-2010, la PH Bern a accueilli 2060 étudiants (date de référence : 15 octobre 2009) dans les filières de formation initiale, filière de l'enseignement spécialisé comprise, ce qui la place au rang de plus grande haute école pédagogique du pays (comme déjà les années précédentes). Pour la première fois depuis sa fondation en 2005, la PH Bern a décerné des diplômes de master pour l'enseignement au secondaire I (durée des études : 4 ans et demi).
- Le nombre d'étudiants d'autres cantons dans les filières de formation initiale de la PH Bern (592 au 15 octobre 2009) a de nouveau augmenté et est, comme les années passées, bien supérieur à celui des étudiants bernois qui fréquentent ces mêmes filières dans d'autres hautes écoles pédagogiques suisses (178 au 15 octobre 2009).
- Les filières d'études de la PH Bern ont été conçues selon les directives de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) du 5 décembre 2002 pour la mise en œuvre de la déclaration de Bologne dans les hautes écoles spécialisées et pédagogiques, et bénéficient toutes d'une reconnaissance de la CDIP sur le plan national.

La filière d'études pour les cycles préscolaire et primaire est prête pour la mise en œuvre des réformes comme l'avancement de l'enseignement des langues étrangères. Dans la filière d'études secondaire I, la structure des disciplines devrait en 2013 être adaptée au plan d'études germanophone (Lehrplan 21) et la part consacrée à la pratique relevée. Dans la filière d'études secondaire II, il existe depuis l'automne 2010 des modules de pédagogie professionnelle proposés en collaboration avec l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP).

- Dans le domaine de la formation continue, la PH Bern propose des offres avant tout destinées au corps enseignant du canton de Berne (formation continue sous forme de cours réguliers, soutien à l'innovation, formation continue intensive, cursus de formation continue, conseils, préparation aux formations initiales de la PH Bern) qui jouissent d'une excellente fréquentation. Durant l'année considérée, l'accent a été mis sur la mise en œuvre de diverses réformes (avancement de l'enseignement des langues étrangères, intégration).
- La gestion de la qualité à la PH Bern se fonde sur le modèle d'excellence de l'EFQM (European Foundation for Quality Management). Les objectifs de la PH Bern sont régulièrement évalués tant sur le plan interne qu'externe.

Les évaluations réalisées jusqu'ici ont montré que la qualité de la formation et son orientation pratique ont été bien notées tant par les étudiants et étudiantes que par les formateurs et formatrices. En janvier 2011, la Swiss Association for Quality (SAQ) a décerné à la PH Bern la reconnaissance EFQM au niveau « Committed to Excellence ».

- Pour l'heure, le canton de Berne ne souffre pas, comme d'autres cantons, de pénurie d'enseignants et d'enseignantes. Dans certains domaines cependant, en particulier au secondaire I, leur nombre est insuffisant. La Direction de l'instruction publique a pris de premières mesures en collaboration avec la PH Bern pour pallier ce phénomène, comme des stages en cours d'emploi pendant la formation au secondaire I.

Il faut s'attendre, avec la hausse des effectifs dans les filières de formation initiale et la filière de l'enseignement spécialisé observée depuis l'automne 2010, à ce qu'un nombre plus élevé de diplômes soient décernés ces prochaines années.

De son côté, la Direction de l'instruction publique a examiné la mise en œuvre du mandat de prestations 2010–2013 concernant l'année académique 2009-2010 lors de son entretien de controlling avec la PH Bern. Elle a constaté que la PH Bern s'est acquittée de l'ensemble des objectifs et directives qui avaient été fixés ainsi que des diverses prestations requises. Pour des raisons compréhensibles, un des objectifs également fixés dans le rapport d'activité n'a pas été réalisé. Il s'agit de l'objectif d'effet concernant le nombre trop peu élevé de diplômes d'enseignement décernés durant l'année sous revue pour les degrés préscolaire et primaire ainsi que secondaire I (motifs : conditions d'admission plus sévères stipulées par la CDIP pour les élèves effectuant une maturité professionnelle et transfert de la formation pour le secondaire I effectuée dans les institutions de formation du corps enseignant (LLB) dans celle de la PH Bern en 2005). Leur nombre devrait cependant augmenter ces prochaines années, de pair avec la progression des effectifs.

Le Conseil-exécutif a effectué son entretien de controlling annuel avec la PH Bern sur l'année d'études 2009-2010 le 16 février 2011. Il a pris acte du fait que la PH Bern s'acquitte de manière irréprochable de son mandat législatif.

2. Bases légales

- Article 47 et article 60, lettre b de la loi du 8 septembre 2004 sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP)
- Point 4 de l'arrêté du Conseil-exécutif n°0899/10 du 16 juin 2010 (« Jahresabschluss- und Geschäftsberichtsprozess 2010 : Terminplanung »)

3. Proposition

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport de gestion 2010 de la Haute école pédagogique germanophone.

Au Grand Conseil

Certifié exact

Le chancelier :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Rege', written in a cursive style.